



COMMUNE DE GY-LES-NONAINS

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 1er septembre 2026

Présents : Mmes MILAN Pauline, PERRINEL Nolwenn, BEAUJARD Aurélie, LACROIX Floriane, CARMONA-ORTÉJA Marie-Noëlle et MM. TOUZET Thierry, FOREST Vincent, TREBOSC Francis, POGER Gérard, BEAUJARD Arnaud, LEGER Nolan (arrivé à 19H20), PYRRHA Alain et JALOUZOT André.

Excusés et pouvoirs : Mme LOMBARD Martine : pouvoir donné à Monsieur Thierry TOUZET, Mme Josette RAMBERT : pouvoir donné à Monsieur Francis TREBOSC

Date de convocation : 18/08/2026

L'ordre du jour était le suivant :

1/ Action sociale : Choix du dispositif à mettre en place.

2/ Projet photovoltaïque. Position sur le projet présenté en comité de projet.

3/ Devenir des parcelles « biens sans maître ».

4/ Recensement population 2027 : Comment procéder pour la collecte : Interne ou sous-traitance ?

5/ City-Stade et solutions

- Réouverture du City-stade
- Renommage du City « Guy Fournier ».

6/ Position sur la Vidéoprotection à Gy-les-Nonains pour lancement de l'étude par la brigade d'Orléans.

7/ Travaux :

- Choix du prestataire réfection route
- Choix du prestataire pare-ballon

8/ Gestion des peupleraies de la commune — note d'intention

9/ Sécurité : Zone 30

10/ Action sociale : Repas de fin d'année + colis

11/ Organisation de la rencontre citoyenne au lotissement du Buisson, le 12 septembre, 10h.

12/ Renouvellement des délégués au sein des Comités de Bassin de l'EPAGE du Bassin du Loing,

Informations :

1/ Réunion de la commission de contrôle de liste électorale (date)

2/ Indice de qualité comptable 100 % LETTRE DRFIP

3/ RPQS déchets ménagers et RPQS SPANC 2025 (3CBO)

4/ Affaires scolaires : Emploi remplacement de Flora GUILLERAULT pour la surveillance des enfants dans la cour de l'école pendant le temps méridien (contractuelle Valérie POHU).

5/ Emploi d'été

6/ Dossier ASTIC

- Visite du CAUE le 21 septembre

- Dossier « Projet Hors les murs ».

7/ Responsable chauffage bâtiments publics (chaudières mairie-écoles)

8/ Agenda

Désignation d'un ou d'un secrétaire de séance : Mme Nolwenn Perrinel

Approbation du compte-rendu de la séance précédente : Il a été approuvé à l'unanimité

1. Action sociale : choix du dispositif à mettre en place

Cf. NOTE sur l'organisation de la gestion de l'aide sociale de notre commune

Le Maire rappelle en quoi cela consiste et expose les différentes propositions :

1/ Définition générale de l'aide sociale

L'aide sociale désigne l'ensemble des prestations et des mesures de solidarité prises en charge par les collectivités publiques ou l'État pour aider les personnes en situation de besoin. Elle comprend notamment l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées et l'aide sociale à l'enfance.

- Aide légale : un droit obligatoire accordé par la loi lorsque le demandeur remplit des critères précis de ressources et d'âge.
- Aide facultative : une aide accordée de manière libre et locale par les communes ou les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) selon leurs budgets.

La politique d'aide sociale des communes repose principalement sur l'action sociale facultative, gérée de façon locale et de proximité par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle se concentre sur l'aide aux personnes fragiles, la distribution de secours d'urgence et l'accès aux services de proximité.

Chaque commune choisit ses actions selon son budget.

2/ Particularités des communes de moins de 1500 habitants

Trois possibilités :

- Gestion directe via le conseil municipal
- Création d'un CCAS

- Transfert de la compétence à un CIAS intercommunal s'il en existe un. Un CIAS existe à la 3CBO mais il n'est pas chargé de l'action sociale sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

3/ Quelle solution pour la commune de Gy-les-Nonains

- Choix 1 : Conseil municipal à huit clos

- Choix 2 : Délégation d'attribution

Le conseil municipal peut fixer par délibération générale les critères précis, barèmes et conditions d'octroi des aides sociales (nature des aides, montants, bénéficiaires potentiels...).

Il délègue ensuite au maire le soin d'attribuer individuellement les aides en application de la délibération du conseil municipal et après instruction des dossiers, en commission ou en Comité Consultatif Communal d'Action Sociale (CCCAS).

- Choix 3 : Création d'un CCAS

Le CCAS est un Etablissement public communal administratif, doté de la personnalité morale de droit public, lui conférant une autonomie administrative à l'égard de la commune.

Le budget du CCAS est un budget autonome, alimenté par des subventions de la commune, des dons ou des participations extérieures.

Il est chargé de mettre en œuvre des actions sociales au profit des personnes en difficulté ou en situation de précarité au sein de sa commune. Il est un acteur central de l'action sociale au niveau local.

Le CCAS est géré par un conseil d'administration.

Monsieur Alain PYRRHA indique que des aides ponctuelles existaient lors de la précédente mandature

Le Conseil opte à l'unanimité pour le choix n°2 instituant ainsi une délégation faite au maire.

Monsieur le Maire précise qu'un bilan des actions sera fait après deux années de fonctionnement.

2. Projet photovoltaïque : Position sur le projet présenté en comité de projet

Cf. NOTE de présentation du projet Photovoltaïque sur la commune de Gy-Les-Nonains, Gaec de La Petite Brosse, 2024 – 2068. Pourquoi le Conseil municipal est contre « ce » projet !

La société EFEA a réuni un comité de projet le 9 juillet 2026 pour exposer une nouvelle version du projet photovoltaïque. Le conseil municipal était représenté par Thierry Touzet, Pauline Milan, Vincent Forest, Nolwenn Perrinel et Alain Pyrrha.

La société EFEA va déposer prochainement une demande de permis de construire.

Le conseil municipal doit se prononcer à nouveau sur la nouvelle mouture du projet. L'avis du Conseil municipal sera transmis à la 3CBO qui va également donner sa position après un débat en commission d'urbanisme (8 septembre) et une délibération en conseil communautaire le 24 septembre.

Un moratoire sur ce projet est proposé pour permettre d'élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables pour proposer une approche globale répondant aux enjeux de production d'électricité sur le territoire

D'autres sollicitations interviendront à l'avenir compte tenu des demandes grandissantes des besoins de production d'électricité.

Afin de s'y préparer, l'idée est d'inverser l'instruction et d'être force de proposition dans l'intérêt de tous les habitants de la commune et avec les agriculteurs qui possèdent le foncier.

La note de présentation conclue :

Volet agricole : Il apparaît que le projet est principalement un projet industriel, privé et essentiellement financier, l'élevage de bovins constitue un alibi.

Volet économique et aménagement du territoire : Le Conseil municipal demande la mise en place d'une politique concertée d'aménagement du territoire pour les projets de production d'énergie renouvelable. Sans cette politique définie en amont avec les communes concernées, le Conseil municipal se prononcera systématiquement contre tout projet individuel. Gy-les-Nonains souhaite produire **un schéma directeur des énergies renouvelables.**

Volet acceptabilité du projet : L'inacceptabilité est unanime. Des risques d'incivilités sont possibles.

Le Conseil municipal est alors amené à se prononcer sur 3 points :

1/ Dernière version du projet du GAEC de la Petite Brosse présentée par EFEA :

Le Conseil vote contre à l'unanimité pour désapprouver le projet.

2/ Élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables :

Le Conseil vote à l'unanimité pour l'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables.

3/ Note de présentation du projet photovoltaïque « Pourquoi le Conseil municipal est contre ce projet ! »

Le Conseil vote à l'unanimité pour la note de présentation du projet Photovoltaïque sur la commune de Gy-Les-Nonains, GAEC de La Petite Brosse, 2024 – 2068. Pourquoi le Conseil municipal est contre « ce » projet !

Monsieur Nolan LEGER insiste sur le fait qu'il faut modifier sur la note la mention concernant le devenir du matériel « en fin de vie » : des fonds destinés au démantèlement à l'issue de l'utilisation du matériel photovoltaïque sont d'ores et déjà réservés à cet effet.

Monsieur le Maire ajoute que cette décision sera présentée en commission urbanisme à la 3CBO le 8 septembre 2026 et en conseil communautaire le 24 septembre prochain.

3. Devenir des parcelles « Biens sans maître »

Cf. NOTE « Biens sans maître » de la commune de Gy-les-Nonains.

1/ Définition : Les biens sans maître (BSM) sont des biens (autres que ceux relevant d'une succession en déshérence) et qui :

1) Soit correspondent à des immeubles sans propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers ;

2) Soit font partie d'une succession ouverte :

- depuis plus de 10 ans sans qu'aucun successible ne se soit présenté, lorsque les biens concernés se situent dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme (GOU) ou d'une opération de revitalisation de territoire (ORT), dans une zone de revitalisation rurale ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- ou, dans les autres cas, depuis plus de 30 ans sans qu'aucun successible ne se soit présenté.

2/ Liste des parcelles : En 2025, la commune a incorporé 20 parcelles dans le domaine privé de la commune au titre de « biens sans maître ».

Section	N°	Nature cadastrale	Surface cadastrale (m ²)	Lieu-dit
B	0018	Prés	274	SAINT-SULPICE
D	0031	Prés	3245	LES BONS PRES
D	0036	Prés	929	LES BONS PRES
D	0063	Prés	680	LES BONS PRES
D	0076	Prés	695	LES BONS PRES
D	0085	Prés	887	LES BONS PRES
D	0123	Prés	421	PRAIRIE DU GUE GUERARD
D	0144	Prés	449	PRAIRIE DU GUE GUERARD
D	0148	Prés	1126	PRAIRIE DU GUE GUERARD
D	0166	Prés	600	PRAIRIE DU GUE GUERARD
D	0167	Prés	196	PRAIRIE DU GUE GUERARD
D	0178	Prés	1224	PRAIRIE DU GUE GUERARD
ZA	0027	Terres	1170	LES VIGNAUX
ZI	0056	Taillis simples	6093	LES BAILLIS
ZM	0038	Taillis simples	1771	LES CARRES

Section	N°	Nature cadastrale	Surface cadastrale (m ²)	Lieu-dit
ZA	0015	Terres	450	LES VIGNAUX
ZA	0029	Terres	620	LES VIGNAUX

Section	N°	Nature cadastrale	Surface cadastrale (m ²)	Lieu-dit
B	0030	Sols	182	SAINT-SULPICE
ZO	0076	Terrains à bâtir, sols	2003	LES LAUBINS
ZP	0021	Prés	600	TALOT

3/ Délibération

Le Conseil municipal se prononce sur 3 points :

1/ Parcelle ZO 0076 (Terreforts), 2003m², terrain constructible :

Approbation : Vente / Pas vente / Décision pour avis au Conseil consultatif des Terreforts

Monsieur le Maire que l'élue désignée pour ce conseil consultatif est Madame Marie-Noëlle COUILLAUD



La Conseil Vote à l'unanimité pour solliciter l'avis du Conseil consultatif des Terreforts

Cette décision se fera donc en interne pour ensuite être présentée au Conseil

2/ Parcelle ZI 0056 (Bois aux Baillis), 6093m² :

Monsieur Alain PYRRHA précise que les arbres coupés présents sur cette parcelle peuvent être vendus. Monsieur Gérard POGER lui répond que beaucoup d'entre eux sont déjà coupés et il ne reste plus que du taillis.



Monsieur Francis TREBOSC précise qu'il n'y a pas d'accès mais que la priorité est évidemment laissée aux voisins.

Madame Pauline MILAN demande la possibilité de reporter la décision à une date ultérieure pour pouvoir informer la population du projet

Monsieur le Maire propose alors au Conseil de voter la mise en vente de la parcelle

Le Conseil vote en majorité pour la vente de la parcelle ZI 0056 avec l'abstention de Monsieur Alain PYRRHA

3/ Autres 18 parcelles (entre 100m² et 1000m²) : **Le Conseil vote à l'unanimité la vente des 18 autres parcelles.**

4. Recensement population 2027 : Comment procéder pour la collecte.

Gy-les-Nonains doit procéder au recensement de sa population entre le 21 janvier et le 27 février 2027.

1/ Monsieur le Maire rappelle le coût du recensement 2022

- 2 agents recenseurs (salaires : 2 x 494,35€)

- Dotation : 1 197€

- La dotation a couvert l'ensemble de la dépense mais elle ne prend pas en compte le temps de travail important effectué par la secrétaire générale en tant que coordinatrice.

2/ Voici la prévision du coût du recensement 2027

- Dotation de recensement : proche de 1 400€ maximum

- Proposition externe par le groupe La Poste : 5 580€ TC
- Proposition interne : il faut trouver 2 agents recenseurs et 1 coordinatrice ou coordinateur.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation en interne du recensement,

- 1/ Il faudra faire un appel à la population pour le recrutement de deux agents recenseurs ;
- 2/ Il faudra nommer un coordinateur communal (la coordination ne pourra pas être prise en charge par la secrétaire générale) ;
- 3/ Il serait judicieux de voir avec la 3CBO pour renégocier à la baisse l'offre de La Poste.

5. City-Stade et solutions

Sécurisation du City Stade

Les nuisances sonores à répétition ont conduit la mairie à fermer temporairement (jusqu'au 15 septembre) le City Stade par arrêté municipal (10 août – arrêté 2026-047).

1/ Proposition de réouverture dans les conditions suivantes :

- 1.1/ Fermeture de la partie aire de pique-nique & jeux pour enfants & local Gy-Loisirs avec des barrières de chantier (63m) ;
- 1.2/ Fermeture des 2 portillons entre 20h et 9h du matin jusqu'au 01/10 et 19h et 9h du 01/10 au 31/03 ;
- 1.3/ Accès libre au boulodrome et au City. Horaires d'ouverture de 9h à 19h du 01/10 au 31/03 et de 9h à 22h30 du 01/04 au 30/09.

Le dispositif avec un nouveau règlement est à mettre en place à partir du 03/09.

Le Conseil vote à l'unanimité la réouverture du City dans les conditions énoncées.

Monsieur André JALOUZOT précise que le panneau devrait présenter les nouveaux horaires bien plus visibles
Monsieur Alain PYRRHA demande si ces horaires sont apposés sur les portillons
Monsieur le Maire lui répond que oui, cela va être fait avec mention sur Panneau Pocket

Il est aussi prévu la réécriture du règlement pour bien y faire paraître la marche à suivre en cas de constat d'infraction (non-respect des horaires, dégradation et franchissements non autorisés)

Renommer le City Stade

Le City Stade est actuellement nommé : « Espace Violette et René FOURNIER ». René est le prénom d'état civil de M. Fournier. Son prénom d'usage était « Guy », comme indiqué sur la plaque de marbre dans le cimetière.
Il est proposé de renommer le City Stade en « Espace Violette et Guy FOURNIER ».

Messieurs Alain PYRRHA et André JALOUZOT acquiescent tous deux sur ce fait.

Monsieur Vincent FOREST va faire établir un devis pour faire procéder à cette rectification.

Le Conseil vote à l'unanimité pour la modification du nom du City Stade sur le portail à l'entrée.

6. Position sur la Vidéoprotection à Gy-les-Nonains

Cf. NOTE de présentation pour une étude de mise en place de la vidéoprotection sur la commune.

Le lancement d'une étude sur la vidéoprotection répond à deux motivations :

- Une meilleure sécurisation du City Stade
- Apporter une réponse au sentiment d'insécurité évoqué par plusieurs habitants sur le territoire

2/ Intervention du groupement de gendarmerie du Loiret :

Le 26 juin à 9h30 : Une présentation a été faite à la mairie en la présence du maire de Melleroy (demande conjointe avec Gy) par la cellule Prévention Technique de la Malveillance et Vidéo-protection, du groupement de gendarmerie départemental du Loiret, basée à Orléans.

Intervenants : Major François Touffet et Adjudant-chef Frédéric Gaud : Référents sûreté

Cette première réunion a eu pour but d'aborder les différents points de réglementation et de recueillir les besoins (diaporama disponible).

Le financement :

L'investissement ouvre droit aux subventions accessibles (FIPD, subvention services aux territoires) et à la récupération éventuelle de la TVA (FCTVA). Dans le Loiret, la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) couvre également la vidéo-protection depuis 2024.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur 2 points :

1/ - Le lancement d'une étude d'opportunité d'installation de la vidéo-protection publique.

2/ La sollicitation d'un accompagnement gratuit de la gendarmerie et notamment du référent sûreté du groupement de gendarmerie du Loiret, tout au long du processus, pour des avis opérationnels et techniques ou d'aide administrative sauf pour l'écriture du CCTP et pour le choix du candidat.

Le Conseil vote à l'unanimité le **lancement de l'étude et la sollicitation d'un accompagnement de la gendarmerie**

7. Travaux

La priorisation des travaux de voirie est basée sur la sécurisation pour la circulation. L'objectif budgétaire est de récupérer la TVA en faisant passer les projets en investissement.

1/ Choix du prestataire Réfection route

Croisement route de Montcresson/Toisy/Terreforts.

Monsieur Vincent FOREST indique que ce croisement est en très mauvais état et très accidentogène.

Deux offres sont présentées :

Offre 1 : Entreprise « VAUVELLE » **43 415€ HT, 52 098€ TTC**

Offre 2 : Entreprise « EUROVIA » **20 464,50€ HT, 24 557,40€ TTC**

Il préconise l'offre VAUVELLE plutôt que celle d'EUROVIA pourtant moins disante car la technicité permettrait que les travaux effectués soient plus durables.

Vote à l'unanimité du Conseil pour l'offre VAUVELLE.

2/ Choix du prestataire Réfection chemin GR

Chemin du « Petit Toisy ».

Offre 1 : Entreprise « VAUVELLE » **10 570€ HT, 12 684€ TTC**

Le Conseil vote à l'unanimité pour retenir l'offre VAUVELLE qui présente un bon rapport offre technique et prix.

Monsieur Vincent FOREST précise que le début d'intervention est normalement prévu pour cette fin d'année.

2/ Choix du prestataire installation d'un pare-ballon (sécurisation)

Une demande de subvention a été demandée au Département début juillet.

- Offre 1 : Entreprise « Ohé Jardins » **6 076€ HT, 7 291,20€ TTC**
- Offre 2 : Entreprise « Roy Pépinière paysage » **6 450€ HT, 7 740€ TTC**
- Offre 3 : Entreprise « Sauvegrain » **6 385,12€ HT, 7 662,14€ TTC** (pas dans le cadre du chantier école)

Le Conseil vote à l'unanimité pour l'offre « Ohé Jardins », bon rapport offre technique et prix.

8. Gestion des peupleraies de la commune

1/ Patrimoine

La commune possède 7 parcelles :

Cinq parcelles boisées : B9 (0,7290 ha) ; B98 & B99 & B100 (2 ha) ; B310 (2 ha).

Deux parcelles non boisées B11 & B13 (1,3ha)

2/ Gestion 2026

Parcelles B9 : exploitation des peupliers – proposition d'achat attendue en septembre

Parcelles B98 & B99 & B100 : broyage & élagage (location matériel. Travaux réalisés par Vincent F. et Nolan

L.)

Parcelles B310 : rien

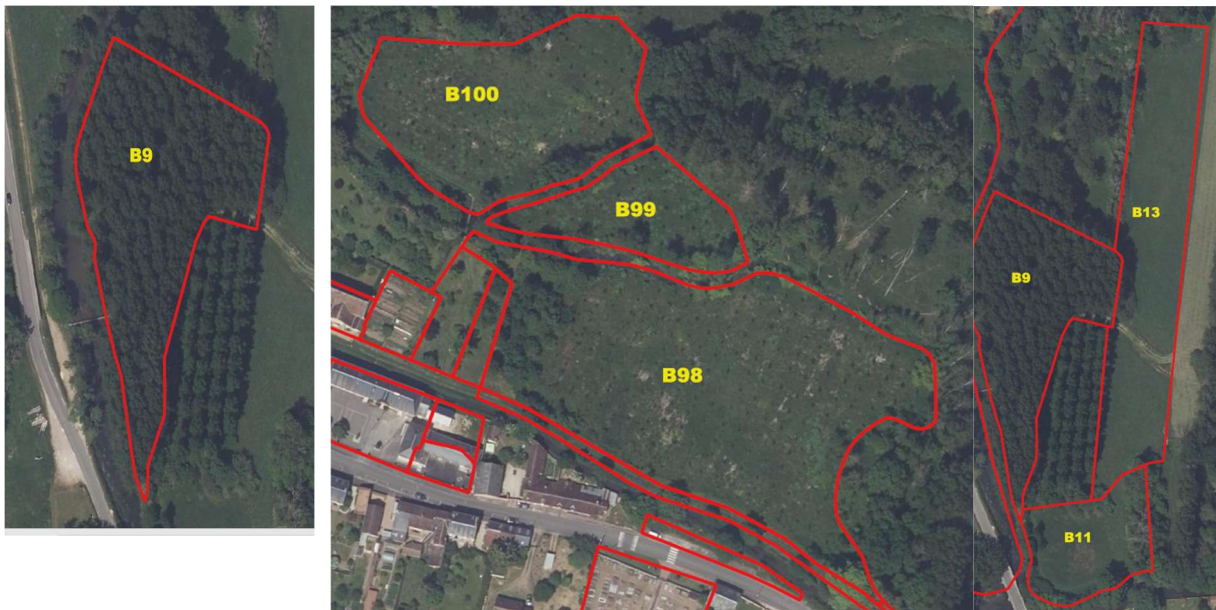
3/ Gestion 2027

Parcelles B9 & B13 : plantation de peupliers

Parcelles B98 & B99 & B100 : entretien sol et élagage

Parcelles B11 & B310 : rien

Le Conseil vote à l'unanimité pour le plan de gestion 2026 - 2027



9. Sécurité de circulation

Demande d'un habitant pour la sécurisation de l'entrée du bourg et du City Stade, route de Château-Renard pour la modification de la « zone 30 ».

Vote à la majorité du Conseil pour l'agrandissement de la « zone 30 », position 3 (niveau de la passerelle).



4 élus se prononçaient pour la position n°2 et personne pour la position n°1

Monsieur Gérard POGER précise qu'il est indispensable d'enlever alors le panneau limitateur de vitesse « 50 »

10. Action sociale – Repas et colis de fin d'année

Sont concernées, les personnes âgées de plus de 70 ans au 1^{er} janvier 2027.

1/ Repas de fin d'année

- Date : Déjeuner le 5 décembre
- Prestataire : « Au Cœur DeLa Cuisine » Steven Harry (La Chapelle-sur-Aveyron)
- Prix : menu 40€

2/ Colis

- Prestataire : Aux 3 fûts (Saint Père sur Loire)
- Prix : 2 personnes 69,70€ - 1 personne 39,70€

Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres des personnes concernées avec une demande de réponse avant le 11 septembre pour pouvoir réserver le nombre de colis.

Monsieur le maire indique vouloir encourager au maximum le repas afin de pouvoir rassembler les habitants dans un moment d'échange et de partage.

Madame Nolwenn PERRINEL demande si la capacité de la salle sera suffisante.

Monsieur le Maire répond que si l'effectif de participants est très important, la solution envisagée sera d'organiser le repas dans la grande salle de Saint-Germain.

Le Conseil vote à l'unanimité pour les deux propositions, repas et colis.

11. Organisation de la rencontre citoyenne au lotissement du Buisson & Montagne Blanche

Monsieur le Maire rappelle que cette rencontre est organisée le 12 septembre 2026 de 10H à 12H

Le Conseil vote à l'unanimité.

12. Renouvellement des délégués au sein des comités de bassin de l'EPAGE du bassin du Loing

Chaque commune membre du syndicat (266 communes) désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter sa commune au sein du comité de bassin concerné par la commune.

Ainsi, un délégué de chaque commune membre du syndicat participe aux comités de bassin (2 par an) afin d'être au plus près des réalités de terrain.

Le Conseil vote à l'unanimité pour la désignation de :

- Titulaire : Monsieur Thierry Touzet

- Suppléant : Monsieur Vincent Forest

12. Ressources humaines

1/ Promotions :

Sibylle Richard : 21 h hebdomadaire (lundi, mercredi matin, vendredi)

Passage au grade 1ère classe des adjoints administratifs à compter du 01/07/2026

Le Conseil vote cette promotion avec l'abstention de 6 personnes en raison d'un vote totalement inutile car la promotion se fait automatiquement en suivant l'évolution de carrière.

2/ Contrat

Valérie Puhu : Contrat 6h hebdomadaire, 1,5h/jour. Emploi remplacement de Flora Guillerault, surveillance des enfants dans la cour de l'école pendant le temps méridien.

Le Conseil vote ce recrutement avec l'abstention d'une personne.

INFO 1. Réunion de la commission de contrôle des listes électorales

Membres : Josette RAMBERT, Gérard POGER, Aurélie BEAUJARD, Martine LOMBARD (suppléante), Alain PYRRHA, Marie-Noëlle COUILLAUD (suppléante), André JALOUZOT

Prochaines élections : Le premier tour de l'élection présidentielle 2027 aura lieu le dimanche 18 avril et le second tour aura lieu le dimanche 2 mai.

Les dates de l'élection présidentielle de 2027 ont été fixées par le Gouvernement au Conseil des ministres du 1er juillet 2026.

Objectif : Révision pour la fin de l'année (21 décembre)

INFO 2. Indice de qualité comptable

Dans le cadre de ses missions de conseil, de contrôle et de soutien aux collectivités locales, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) veille à la régularité, à la sincérité et à la fiabilité des comptes, et encourage les ordonnateurs et comptables publics à assurer la meilleure qualité comptable.

Indicateur de Pilotage Comptable (IPC) a été développé comme un outil partagé d'analyse et de dialogue sur la qualité des comptes de votre collectivité.

Il couvre sept grandes thématiques : immobilisations, provisions et dépréciations, fonds propres et subventions reçues, stocks, trésorerie, comptes de tiers, produits et charges.

Il repose sur la réglementation comptable et vise à restituer une note sur 100, permettant d'apprécier la qualité comptable du budget de votre commune et notamment le respect des fondamentaux en matière d'écritures comptables.

Cette année, l'IPC du budget principal de notre collectivité obtient la note maximale de 100/100,

La moyenne départementale se situant à 88,42/100 et la moyenne nationale à 88,05/100.

INFO 3. RPQS déchets ménagers et RPQS SPANC 2025 - 3CBO

1/ Bilan 2025 du service public d'élimination des déchets ménagers (3CBO)

Le rapport fait apparaître une évolution globalement favorable du service, avec une baisse des ordures ménagères et une progression du tri.

Les ordures ménagères résiduelles **diminuent de 3 %**, à 3 779 tonnes, soit 185 kg/habitant/an (p10), ce qui signifie que le tri des déchets est de mieux en mieux réalisé et que la consommation des usagers devient plus raisonnable au fur et à mesure des années.

Le tri sélectif **progresses de 5 %**, pour atteindre 1 617,8 tonnes, soit 79,3 kg/habitant (p11).

La qualité du tri s'améliore : **le taux de refus est de 15,71 %, en baisse de 7 %** sur un an (p12).

Les déchèteries ont accueilli 7 093 tonnes de déchets, **en baisse globale de 8 %** pour les flux relevant du marché public, tandis que les flux des filières **REP progressent de 16 %** (p9).

Sur le plan financier, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2,915 M€ TTC et les investissements à 587 k€, notamment pour renouveler les véhicules de collecte et développer la collecte des biodéchets, un camion 328 000€ (p18).

La prévention produit des résultats encourageants : les DMA (*déchets ménagers et assimilés*) ont diminué de 24 kg/habitant entre 2022 et 2025 (de 643 kg/hab. en 2020 à 619 kg/hab. en 2025). Toutefois, l'objectif régional de réduction de 15 % par rapport à 2010 n'est pas atteint.

Afin d'atteindre l'objectif territorial de **547 kg de DMA** par habitant d'ici 2030, conformément aux ambitions de la loi Antigaspiillage pour une Économie Circulaire (AGEC), il sera nécessaire de renforcer les actions de prévention, de

réduction à la source, de valorisation des biodéchets et de mobilisation des habitants, des entreprises et des collectivités du territoire (p26).

La TEOM (*taxe d'enlèvement des ordures ménagères*) est de 3 352 K€ avec un taux de 15 % identique depuis 2017.

2/ Le rapport 2025 présente le service d'assainissement non collectif (SPANC) couvrant 23 communes et environ 20 405 habitants.

Le parc est estimé à 5 811 installations ANC (*Assainissement Non Collectif*), représentant environ 10 207 habitants desservis, soit 50,1 % de la population. **Gy-les-Nonains 152 installations ANC.**

568 contrôles périodiques de bon fonctionnement ont été réalisés en 2025. La majorité des installations contrôlées (69,55 %) sont non conformes (65,32 % travaux dans le cas d'une vente, 2,82 % travaux santé, 1,41 % absence d'installation) ; 30,45 % ne présentent pas de non-conformité.

132 diagnostics avant-vente ont été effectués : 81,1 % ont reçu un avis défavorable, contre 5,3 % d'avis favorables.

Pour les installations neuves ou réhabilitées, 38 dossiers de conception et 24 contrôles de réalisation ont été instruits/réalisés.

Le taux global de conformité des installations ANC est estimé à 80 % au 31 décembre 2025.

Financièrement, le fonctionnement dégage un excédent de 8 045,62 €, avec 79 136,88 € de dépenses et 87 182,50 € de recettes, principalement issues des redevances des usagers.

En synthèse : le SPANC assure correctement ses missions réglementaires et **maintient un taux de conformité global de 80 %**. Le principal enjeu reste la mise en conformité des installations existantes, particulièrement celles identifiées comme non conformes lors des contrôles et des ventes immobilières. En 2026, la campagne de contrôles périodiques se poursuivra avec 550 contrôles prévus (4 communes).

INFO 5. Emplois d'été

Par la décision du Conseil Municipal du 28 avril 2026, nous avons convenu d'employer deux jeunes, « *Recrutement d'emplois jeunes pour l'été 2026 (fixation du nombre de jeunes à prévoir pour cet été). Le Conseil vote à l'unanimité la possibilité d'employer deux jeunes pour la saison estivale à raison de deux semaines par jeune.* »

Le 10 juillet 2026, en réunion des adjoints, considérant que nous n'avons pas préparé de tâches précises pour occuper les jeunes sur des travaux extérieurs ou des travaux de bureau, il a été décidé de ne prendre aucun jeune pour l'année 2026. Des courriels ont été envoyés aux cinq jeunes qui avaient déposé leur candidature.

Il a été convenu que pour 2027 nous devrons préparer en amont les missions. Nous prévoyons des travaux de numérisation notamment de l'État Civil et des archives du cimetière. Il faudra réfléchir de la même façon à des travaux extérieurs.

INFO 6. Urbanisme

1/ Dossier ASTIC

Deux projets sont initiés pour la réhabilitation de l'usine ASTIC, rue des Arcis.

1.1/ Projets d'études

Projet avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Le CAUE du Loiret est un organisme investi d'une mission de service public. Il est financé par la taxe d'aménagement. Il a une mission de conseil aux collectivités et couvre les champs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Avec un principe de gratuité.

Une visite de l'usine (friche industrielle) avec Solenne Demarle, Chargée de mission en architecture, est prévue le 21 septembre à 10h.

1.2/ Projets d'étudiants

Dans le cadre d'une convention entre l'ENSA (École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes) et la 3CBO, six étudiants réaliseront des mémoires de recherche sur des thématiques définies par la 3CBO.

Nous avons déposé un projet auprès de la 3 CBO, début août avec les plans fournis par M. Poisson (Note de synthèse rédigée par Pauline).

La Commission Urbanisme retiendra, le 8 septembre, trois thématiques qui feront l'objet d'un mémoire de recherche, avec une restitution au mois d'avril 2027. Ces mémoires auront pour objectif d'alimenter notre réflexion sur certains espaces ou thématiques en bénéficiant d'une vision extérieure

2/ Périmètre délimités des abords (PDA)

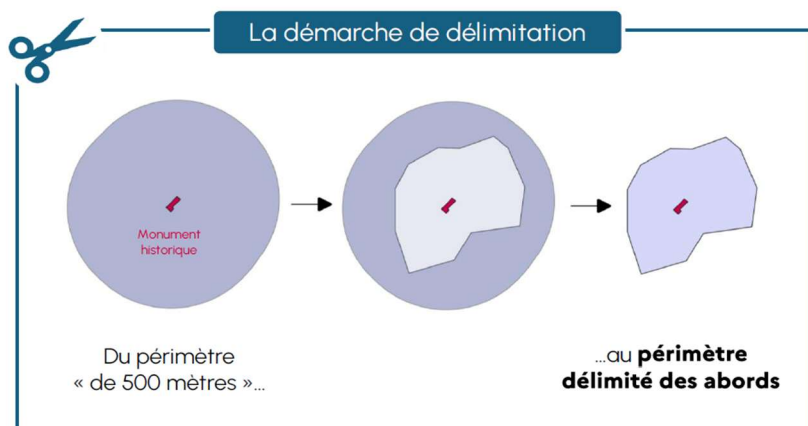
Le ministère de la culture propose de réviser le périmètre de 500m à proximité des sites classés. Pour la commune de Gy-les-Nonains, nous sommes concernés avec le périmètre autour de l'église.

Pourquoi engager cette démarche ?

Il s'agit d'adapter la protection patrimoniale aux enjeux réels de covisibilité et de paysage, plutôt que de faire un cercle théorique pouvant être trop étendu ou au contraire trop restreint. De plus, ce nouveau périmètre permet de simplifier et sécuriser l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les habitants et les services instructeurs.

Enfin, il s'agit de limiter les sources de contentieux liées à un périmètre parfois mal compris ou mal adapté.

Cette démarche sera traitée en interne, elle est donc 100% gratuite.



INFO 7. Responsable chauffage des bâtiments communaux

Il est nécessaire de nommer un responsable pour le suivi du chauffage des bâtiments communaux (mairie, école, cantine). Le rôle de ce responsable est d'assurer la maintenance des chaudières, d'allumer et d'éteindre le chauffage.

Arnaud Beaujard se propose pour assurer cette responsabilité.

INFO 8. Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Recensement des dégâts

Suite aux canicules répétées et à la crise sécheresse encore en cours, la commune de Gy-les-Nonains souhaite lancer une procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Il a été demandé aux habitants sinistrés, de venir déposer leurs constatations en mairie **avant le 15 septembre** (message Panneau Pocket et Facebook).

Quels dommages provoquent les canicules et la sécheresse sur ma maison ? Les mouvements de terrain par retrait-gonflement des sols argileux, sont des conséquences de la canicule et de la sécheresse et peuvent générer :

- des fissures structurelles graves sur les façades,
- des distorsions de menuiseries,
- des affaissements de terrasses ou de canalisations.

Les informations suivantes doivent être communiquées :

- Nom, adresse, coordonnées
- Description des dommages
- Photos ou documents justificatifs

Par mail : mairie@gy-les-nonains.fr ou en mairie : du lundi au vendredi de 9h à midi.

Les démarches permettront à chacun de bénéficier, si la reconnaissance est effective, des dispositifs d'indemnisation prévus par la loi.

Quelles sont les étapes de la procédure ?

- ◇ Recueil des constatations en mairie
- ◇ Constitution d'un dossier officiel déposé par la maire auprès du préfet du département
- ◇ Examen de la commission interministérielle pour évaluer l'intensité anormale du phénomène
- ◇ Publication d'un arrêté interministériel au Journal officiel, si l'avis est favorable
- ◇ Déclenchement des procédures d'indemnisations des assurances

INFO 9. Théâtre à Gy

Gy-les-Nonains accueillera la compagnie « On n'est pas des moutons » pour jouer la pièce de théâtre d'Anton Tchekhov, « Les méfaits du tabac », dans l'église, le samedi 26 septembre à 19h.

La pièce est mise en scène par Wellington Mannoel et jouée par Pascal Dupriez.

Une rémunération « au chapeau » sera instaurée,

Marie-Noëlle C. est chargée de l'organisation.

INFO 10. Agenda

- Kermesse des écoles à Gy : 05/09
- Réunion Démons de Gy : 11/09 (19h)
- Rencontre citoyenne Buisson & Montagne Blanche : 12/09 (10h)
- Journée du patrimoine : 20/09
- Théâtre : 26/09
- Conseil communautaire 3CBO : 24/09
- 2ème Karaoké, Gy Loisirs : 03/10
- Conseil communautaire 3CBO : 05/11
- Conseil communautaire 3CBO : 10/12
- Repas des aînés : 05/12
- **1^{er} Marché de Noël à Gy : 12 et 13/12**
- Bûche des aînés : 19/12

INFO 10. Tour de Table

Monsieur André JALOUZOT : Rien à signaler

Madame Marie-Noëlle CARMONA-ORTÉJA / COUILLAUD : Rien à signaler

Madame Aurélie BEAUJARD : Rien à signaler

Monsieur Arnaud BEAUJARD : Rien à signaler

Monsieur Gérard POGER : Voit actuellement avec l'agent technique, Lucas DUDILLIEUX pour le nettoyage du jardin en quatre carrés afin d'y installer un jardin pédagogique ou des jardins partagés

Monsieur Alain PYRRHA : Rien à signaler

Monsieur Francis TREBOSC : Une proposition de réunion publique le 16/10/2026 sur le projet des panneaux photovoltaïques (collaboration entre l'association ci-git à Gy et le Conseil Municipal) sera faite prochainement.

Monsieur Nolan LEGER : Rien à signaler

Monsieur Vincent FOREST : Rien à signaler

Madame Nolwenn PERRINEL : Le 24/09/2026, la commission « Communication, Vie associative, Affaires culturelles, Manifestations locales, sport » abordera la possible fusion de l'occupation des salles avec celle de Saint-Germain-des-Prés par des associations locales comme Gy-Loisirs, les Démons de Gy...

Madame Floriane LACROIX : Rien à signaler

INFO 12. Prochain Conseil Municipal

- Date : 6 octobre 2026 à 19H
- Ordre du jour : suivi budgétaire et révision des tarifs de location de la salle polyvalente.

La séance est levée à 21H30